



**RÉGIE DE L'OFFICE DE
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260911-DELOT2026_023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 11 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi onze septembre à dix-huit heures trente cinq minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le quatre septembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs, Didier JOSEPHE, Rodolphe GOY, Clément BERRUEX, Philippe CHEVRAT, Renaud GUYON, Sébastien HENCHOZ, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Flavie MELENDEZ à Monsieur Didier JOSEPHE

Madame Chloé BLONDEAU à Monsieur Clément BERRUEX

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Assistaient à la réunion :

Monsieur Mathieu BARBIER, Directeur de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais

Monsieur Alain ROSSET, Directeur technique de l'ESF de Saint-Gervais, suppléant de Madame Alizée NICOLETTA

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 04 juin 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Didier JOSEPHE ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2026/023

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

FIN DU PARTENARIAT AVEC ZAG-SKI – RECHERCHE D'UN NOUVEAU PARTENAIRE - APPROBATION

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

Délibération télétransmise le : 16 septembre 2026

Mise en ligne du 16 septembre 2026 au 16 novembre 2026

Délibération exécutoire le : 16 septembre 2026

N°2026/023

**FIN DU PARTENARIAT AVEC ZAG-SKI
RECHERCHE D'UN NOUVEAU PARTENAIRE
APPROBATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis plusieurs années, l'Office de tourisme de Saint-Gervais entretient un partenariat avec ZAG Skis, marque française implantée à Chamonix et spécialisée dans la conception de skis.

Cette collaboration historique a permis de développer différentes actions conjointes et de bénéficier notamment de mises à disposition de matériel, tout en associant l'image de la destination à celle d'une marque locale et reconnue dans l'univers de la montagne et du ski.

À l'approche de la saison hivernale 2026-2027, la direction de ZAG a informé l'Office de tourisme de son souhait de faire évoluer sa stratégie de partenariats. Compte tenu de moyens ne permettant pas à la marque de poursuivre simultanément l'ensemble de ses engagements, ZAG a fait le choix de privilégier un nouveau partenariat avec Tignes, mettant ainsi un terme au partenariat tel qu'il existait jusqu'à présent avec Saint-Gervais.

Perspectives pour Saint-Gervais

Après plusieurs années de collaboration avec ZAG, l'Office de tourisme souhaite désormais profiter de cette évolution pour rechercher un nouveau partenaire dans l'univers du ski, susceptible de s'inscrire durablement aux côtés de la destination.

Au-delà de la notoriété et de la qualité des produits, la recherche portera sur une marque dont le positionnement et les engagements sont cohérents avec les valeurs portées par Saint-Gervais, notamment en matière de montagne, d'innovation et de développement durable.

Deux pistes sont notamment étudiées à ce stade :

- Rossignol, dont les engagements et la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale présentent des convergences avec la stratégie de développement durable portée par Saint-Gervais ;
- Kastle, marque avec laquelle de premiers contacts existent et qui pourrait également constituer une opportunité de partenariat.

Les échanges à venir permettront d'évaluer les conditions proposées par ces différents partenaires potentiels, tant en matière de mise à disposition de matériel que de visibilité réciproque, de communication et d'actions communes.

L'objectif est de construire un nouveau partenariat cohérent avec le positionnement de Saint-Gervais et créateur de valeur pour la destination.

ENTENDU l'exposé,



Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-217402361-20260911-DELOT2026_023-DE

- **D'APPROUVER** la recherche d'un nouveau partenaire et d'inclure l'entreprise Ski Bois Tardy dans la consultation.

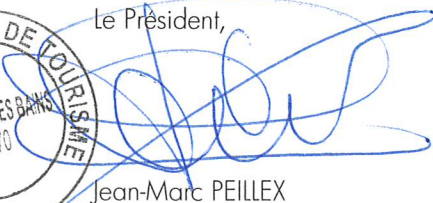
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,

Didier JOSEPHE



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

